



PAR COURRIEL

Québec, le 30 janvier 2026

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 25 novembre 2025, la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques inscrivait au feuillet des questions demandant au ministre pourquoi le traitement de la lipodystrophie faciale, annoncé comme devant être couvert par la RAMQ en 2019 et opérationnel en 2020, demeure toujours inaccessible en 2025. Elle souhaite obtenir un engagement ferme quant à la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées par la Commissaire nationale aux plaintes et à la qualité des services concernant l'accès à ce traitement, ainsi qu'un échéancier précis pour leur réalisation. Elle demande également que soient rendus publics les détails entourant l'exécution du programme, incluant le budget et les ressources qui y sont consacrés. Enfin, elle souhaite que la ministre rende accessibles les suivis effectués auprès du Comité national de vigilance et de qualité et auprès du Bureau de la Commissaire nationale, conformément aux délais prévus par la loi, soit dans les 30 jours suivant le dépôt du rapport, puis tous les 60 jours par la suite.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est bien au fait des enjeux soulevés et demeure sensible aux impacts de la lipodystrophie, tant sur le plan de la santé physique que de la santé mentale, ainsi qu'en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux des personnes concernées.

À cet égard, le MSSS réitère son engagement à mettre de l'avant les orientations nécessaires afin de favoriser l'accès aux traitements requis, dans les meilleurs délais.

.....2

Je tiens à vous informer que le déploiement du programme de remboursement des traitements contre la lipodystrophie est actuellement prévu pour le début de l'année 2026. Le MSSS a travaillé en collaboration avec Santé Québec à la mise en œuvre de ce projet. Les travaux ont porté notamment sur l'élaboration des modalités administratives et de facturation médicale nécessaires à son opérationnalisation par les partenaires de Santé Québec.

Soyez assuré que le MSSS demeure mobilisé dans ce dossier et disponible pour collaborer avec les partenaires concernés au besoin.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Sonia Bélanger

N/Réf. : 25-MS-03848